



AGRUMES - KIWI n°3 - 26 Juillet 2016

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CORSE

SOMMAIRE

Clémentinier /

Pomelo

Prévisions météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Marc
DELAUNAY

Structures partenaires :

CA 2B, AREFLEC, CAPIC,
OPAC, INRA, LEPA et
exploitants observateurs.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

A retenir

Clémentinier et Pomelo

Pou Rouge de Californie : Risque de dissémination faible.

Cochenille noire de l'olivier : Fin d'essaimage.

Cochenilles farineuses : Tous les stades sont présents. Présence hétérogène de la coccinelle auxiliaire.

Mineuse des agrumes : Galeries sur pousses d'été.

Metcalfa pruinososa : Premiers adultes observés. Faible pression. Pas de sécrétion de miellat.

Clémentinier et Pomelo

• Stade phénologique

Grossissement du fruit



Clémentinier



Pomelo

• Pou Rouge de Californie - *Aonidiella aurantii* Maskell

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°1 – 03 Juin 2016

Observations : Aucune parcelle n'est suffisamment infestée pour permettre un suivi biologique du Pou Rouge de Californie ; cependant, des foyers sont présents dans les parcelles de référence du réseau. L'observation à la loupe binoculaire de rameaux marqués de boucliers femelles montre la présence de larves fixées et de jeunes femelles. On observe également des boucliers femelles sur les jeunes fruits.

Evaluation du risque : Les vergers à risque sont ceux ayant présenté des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte. Selon le cycle biologique du ravageur, on se situe entre les 2 principaux pics d'essaimage. Le risque de dissémination est actuellement faible.



Rameau recouvert de boucliers
femelles.

Ristori, CA2B

- **Cochenille noire de l'olivier - *Saissetia oleae***

Observations : L'essaimage est quasiment terminé, on observe quelques larves fixées près des carapaces femelles. Aucune présence d'auxiliaires notée sur les parcelles de référence, mais cependant une mortalité importante apparait, due aux fortes chaleurs.

Évaluation du risque : L'intensité de l'infestation du nuisible dans le verger conditionne le risque pour la culture.

Gestion du risque : Selon les observations des populations d'auxiliaires : Pas de trous de sortie d'éventuels parasitoïdes observés sur les carapaces des cochenilles présentes. En revanche, des larves de coccinelles prédatrices *Chilocorus bipustulatus* ont été observées. Ces auxiliaires sont à préserver en limitant l'application d'insecticides non sélectifs.



Cochenille noire de l'olivier (femelles adultes)



Coccinelle prédatrice (*Chilocorus sp.*) au stade larvaire (a) et adulte (b).

- **Cochenilles farineuses - *Planococcus citri* et *Pseudococcus viburni***

Observations du ravageur : Des cochenilles farineuses ont été observées sur les parcelles de référence. Tous les stades sont présents, avec des ovisacs sur le bois des charpentières ainsi que des larves sur les pédoncules des fruits et à la base des pousses.



Ovisacs et oeufs sur le bois



Larves autour du pédoncule

Évaluation du risque : Dépend de la présence du nuisible et des auxiliaires dans le verger. A surveiller.

Gestion du risque : la présence d'auxiliaires est très hétérogène selon, les parcelles. Des larves de coccinelle prédatrice *Cryptolaemus montrouzieri* présentes dans les parcelles peuvent permettre de réguler les populations de pseudococcines.



Larve de coccinelle prédatrice

- **Mineuse des agrumes - *Phyllocnistis citrella***

Observations du ravageur : Les mineuses adultes continuent à être piégées référence. Des galeries sont observées dans toutes les parcelles.

Evaluation du risque : Le risque est lié au développement de la pousse d'été, les jeunes vergers (1 à 6 ans).



Galerie de mineuse sur jeune pousse

- ***Metcalfa pruinosa***

Observations du ravageur : Des larves et des adultes de *Metcalfa pruinosa* ont été observés sur quelques parcelles suivies.

La pression reste cependant très faible. Peu de sécrétions de miellat.

Evaluation du risque : Dépend de la présence du nuisible dans le verger. A surveiller.



Adulte de *Metcalfa pruinosa*

Cochenille asiatique des agrumes - *Unaspis yanonensis*

Les follicules blancs des mâles sont actuellement particulièrement visibles sur les feuilles atteintes.

Les boucliers des femelles ressemblent aux cochenilles virgules.

Les attaques de cochenille asiatique provoquent des dessèchements de rameaux, pouvant aller jusqu'à la mort des charpentières, voire des arbres.

Gestion du risque : Possibilité de lutte biologique par lâchers d'auxiliaires *Aphytis yanonensis*. Ces auxiliaires sont gérés par la station expérimentale AREFLEC (contact 04 95 38 99 00)



Femelle



Mâle

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 et Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

PREVISIONS METEO

	Mercredi 27 Juillet	Judi 28 Juillet	Vendredi 29 Juillet	Samedi 30 Juillet	Dimanche 31 Juillet	Lundi 1 ^{er} août	Mardi 2 août	Mercredi 3 août
Haute Corse								
	Nuageux en montagne	Temps ensoleillé		Températures en hausse		Hausse des températures		

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

Actualité : Au 13 juillet 2016, 262 foyers sont répertoriés dont 248 en Corse du Sud et 14 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 179 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Plus de 8 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 26 espèces végétales.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat: <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.